TOUS DROITS RESERVES
L'utilisation de ce plan à des fins commerciales et pour des publications de tout genre est soumise à autorisation (art.2, 2e alinéa de la loi fédérale du 21 juin 1935 concernant l'établissement de nouvelles cartes topographiques). Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale.

Collombey-Muraz

CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 36

Délimitation du périmètre : Hubert Rappo, inspecteur du IXème Arrondissement

Relevé : Bureau de géomètres G.Rey-Bellet SA

Mise à l'enquête : limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir

Mise en consultation : limite de la forêt en dehors des zones à bâtir

Pour approbation des délimitations forestières

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 14 AOUT 2002
Droit de sceau : Fr. 610.-
L'attesté :
Le chancelier d'Etat :

L'inspecteur du IXème arrondissement

Le géomètre officiel

Christophe CACHAT
Ing. rural et géom. EPF/SIA
Géomètre officiel

Georges Rey-Bellet SA BUREAU D' INGENIEURS ET GEOMETRES	Etat cadastral : février 2002		Monthey, février 1992
Av. Crochetan 2 1870 Monthey ☎ 024/471.15.18 Fax.024/471.88.70	Echelle 1:2000	Surface 0.83	Affaire 402067